



Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser

Le 10 avril 2013

Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau

- Délibération n°01-2013 -

L'an deux mil treize, le dix avril à dix-sept heures trente, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie à Herzeele sous la présidence de M. Jean SCHEPMAN.

<u>Membres :</u>	<u>Etaient présents :</u>
En exercice : 45	M. SCHEPMAN – M. VALOIS – M. DRIEUX – Mme STAELEN – M. DECODTS – Mme CAMPAGNE – M. DEBOUDT – M. AMPEN – M. KERCKHOVE – M. WILLAEY – Mme DUBREUCQ – M. Christian DELASSUS – M. Bernard DELASSUS – Mme VISTICOT – M. LAPORTE – M. BONNET – M. BOLLENGIER – M. FERAY – M. RYCKELYNCK – M. DELBECQUE – M. BROUWER – Mme AUBERT – M. LENNE – M. LEURS – Mme CLERC
Présents : 25	
Pouvoir : 5	<u>Ont donné pouvoir :</u>
Exprimés : 30	M. GILLOEN – M. VARLET – M. MUYS – M. le Directeur l'ARS 59/62 – M. le Directeur de la DRAAF Nord – Pas de Calais
<u>Vote :</u>	<u>Etaient excusés :</u>
Pour : 30	M. FIGOUREUX – Mme DEMOL
Abstention : 0	<u>Participaient également à la réunion :</u>
Contre : 0	Mme LORENSKI – M. GOUSSEN – Mme ADELAINÉ – Mme THENOT – Mme FLANDRIN – M. PARAT – Mme BAILLIET
<u>Convocation :</u>	
06 mars 2013	

OBJET : Modification des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE de l'Yser

Vu l'arrêté de renouvellement de la composition de la CLE du SAGE de l'Yser pris par M. le Préfet du Département du Nord le 09 avril 2013.

Vu que cet arrêté convertit la CLE « mixte » du SAGE de l'Yser en CLE avec titulaires sans suppléance conformément aux dispositions de la Circulaire n°DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008.


Considérant que les articles 2 et 7 des actuelles règles de fonctionnement ne sont plus en adéquation avec le nouvel arrêté de composition de la CLE du SAGE de l'Yser.

Le Président propose d'ajuster ces articles des règles de fonctionnement afin de tenir compte de la nouvelle configuration de la CLE du SAGE de l'Yser (cf. annexe jointe).

Le quorum étant réuni, le Président propose le vote pour l'adoption de ces nouvelles règles de fonctionnement de la CLE du SAGE de l'Yser.

**LES NOUVELLES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE DU SAGE DE L'YSER SONT
ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ.**

Fait à Herzele, le 10 avril 2013



Monsieur Jean SCHEPMAN

Le Président de la CLE